

Certification électronique des décès

Date de publication : 04.03.2025

PAYS DE LA LOIRE

Etat de déploiement en Pays de la Loire

Édito

Lorsqu'un médecin, ou depuis peu, un professionnel infirmier est contacté pour établir un certificat de décès, il accompagne une famille endeuillée dans l'épreuve qu'elle affronte et permet d'engager les démarches légales d'état civil et de succession. En renseignant le volet médical du certificat, avec la cause du décès et la description du processus morbide, il contribue également à constituer de la connaissance utile aux politiques de prévention en santé et à la surveillance épidémiologique.

C'est ainsi que l'analyse de l'ensemble des certificats de décès nous enseigne que la première cause de décès en 2022 est imputable aux tumeurs (25,5 %), suivie des maladies de l'appareil circulatoire (20,8 %) [1]. Le délai de 2 ans, actuellement observé entre le constat d'un décès et son exploitation statistique, est principalement lié au mode de recueil des données.

Lorsque le certificat est renseigné sur papier, il suit un cheminement de plusieurs semaines avant d'être centralisé à l'Inserm afin que les données soient saisies dans un système d'informations. Afin d'améliorer la qualité, la fiabilité et surtout la réactivité des données enregistrées, l'Inserm a déployé un outil, CertDc, qui permet de réaliser gratuitement et simplement l'ensemble du processus (volet état civil et volet médical) de façon totalement dématérialisée.

Développé depuis de nombreuses années, il se déploie progressivement en France, mais la région des Pays de la Loire figure parmi les plus en retard, avec un taux de certificats dématérialisés représentant la moitié de la moyenne nationale. L'outil est reconnu par les utilisateurs comme étant fiable, sécurisé, simple d'utilisation et peut-être installé sur un smartphone.

L'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire comme Santé publique France promeuvent le déploiement de ce dispositif en proposant notamment un accompagnement des professionnels de santé de la région à l'appropriation de l'outil avec des formations en ligne proposées régulièrement (créneaux disponibles sur le [site Internet de l'ARS des Pays de la Loire](#)). Ce travail commence à porter ces fruits avec une progression du taux de couverture régionale de la certification électronique des décès (24 % au 3^{ème} trimestre 2024 vs. 13 % en 2021). Cela nous incite à poursuivre nos efforts. L'expérimentation engagée depuis avril 2024 permettant aux professionnels infirmiers de réaliser un certificat de décès devrait également contribuer à améliorer cette situation.

Enfin, la dématérialisation des certificats de décès s'inscrit dans la démarche globale de réduction de l'impact environnemental du secteur de la santé, gros consommateur de ressources naturelles et responsable, selon une récente étude [2], de 6,6 à 10 % de l'empreinte carbone de la France.

Josselin VINCENT

Responsable du Département veille sanitaire & situations sanitaires exceptionnelles
Direction santé publique et environnementale de l'ARS Pays de la Loire

SOMMAIRE

Édito	1
Points clés	2
Contexte et fonctionnement	3
Plan d'actions de déploiement de l'ARS Pays de la Loire	5
Etat de déploiement	6
Exemples d'utilité à la santé publique	10
Discussion - conclusion	12
Bibliographie	13
Pour en savoir plus	13
Sources et méthodes	14

Points clés

- La certification électronique des décès est obligatoire dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux depuis juin 2022.
- Taux régional de déploiement de la certification électronique des décès (26 % en octobre 2024) parmi les plus faibles de la France hexagonale (50 % au niveau national).
- Plan d'actions et d'accompagnement mis en place par l'ARS Pays de la Loire depuis 2023 avec notamment des formations en ligne proposées aux professionnels de santé.
- Progression du raccordement des mairies au dispositif avec près de 350 communes de la région raccordées dont 6 grandes agglomérations au 25 octobre 2024.
- Progression du taux régional de déploiement pour atteindre un décès sur 4 certifié par voie électronique au 3^{ème} trimestre 2024 (vs. 13 % en 2021), avec une amélioration observée en Loire Atlantique et en Vendée en 2024. La Sarthe reste le département avec le meilleur taux de déploiement (37 %).
- La majorité des décès certifiés par voie électronique étaient enregistrés en établissements de santé.
- Utilité de ces données pour la surveillance en temps réel des événements de santé, comme illustré lors de leur première utilisation régionale au cours de la pandémie de Covid-19 ou lors de l'épidémie nationale de coqueluche en 2024.

Contexte et fonctionnement

Le certificat de décès est un document en 2 volets : le premier mentionne des éléments légaux propres au défunt et sont destinés au service d'état civil, le second décrit les causes du décès et les étapes du processus morbide et sont destinés aux analyses statistiques de l'Inserm.

Le certificat de décès doit être rédigé et validé par un médecin. Dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2023, une expérimentation de rédaction et signature des certificats de décès par des professionnels infirmiers a été initiée sur tous les territoires régionaux Français pour une durée d'un an depuis avril 2024¹. Cette expérimentation permet aux infirmiers diplômés d'Etat (IDE), volontaires et formés, d'établir des certificats de décès de personnes majeures décédées à leur domicile, en Ehpad ou dans le cadre d'une hospitalisation à domicile.

Depuis 2007 en France, les médecins ont la possibilité de certifier les décès par voie électronique à partir d'une application Web sécurisée (« CertDc » (<http://www.certdc.inserm.fr>)).

Dès la validation électronique du certificat par le médecin, les informations du volet médical sont transmises sur un serveur et disponibles dans les minutes qui suivent au Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'Inserm (CépiDc-Inserm), puis à Santé publique France (figure 1). Les médecins peuvent par ailleurs modifier ou compléter le contenu du certificat de décès dans les 96 heures qui suivent sa validation.

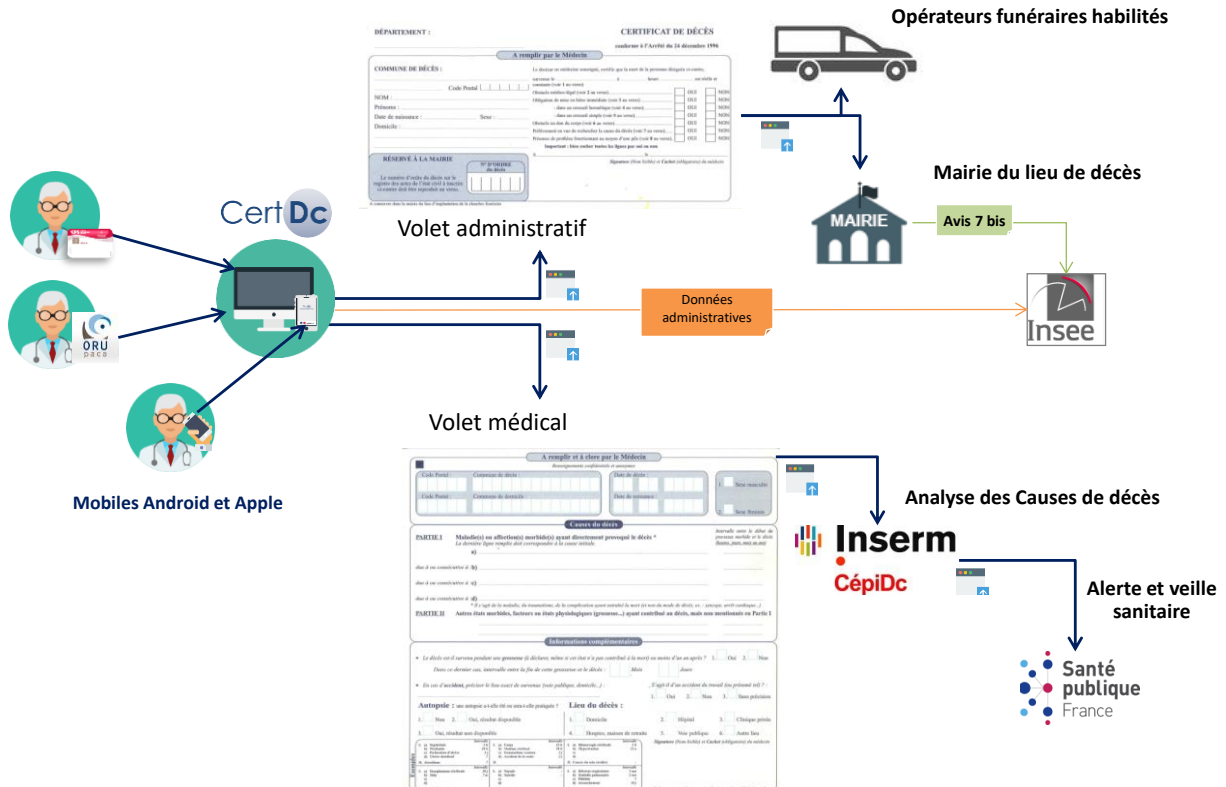
Le volet administratif est quant à lui mis à disposition du bureau d'état-civil de la mairie du lieu de décès, si le raccordement de la mairie de la commune de décès est bien effectif grâce à l'abonnement au télé-service (cf. [la plaquette d'information sur le raccordement](#)). Les opérateurs funéraires et les officiers de police judiciaire ont aussi accès au volet administratif en simultanée grâce au Portail des Opérations Funéraires (POF). Dans le cas contraire, le volet administratif du certificat doit être imprimé à la finalisation de la déclaration en ligne par le médecin et remis aux familles pour leur permettre d'effectuer les démarches.

Ce système apporte des bénéfices pour les médecins certificateurs et les Agences régionales de santé (ARS). Ainsi, comme décrit dans un article du BEH en 2019 [3], la certification électronique des décès permet :

- une amélioration de la qualité et de la fiabilité des données grâce notamment à une aide en ligne pour le remplissage de plusieurs champs du certificat ;
- un remplissage partagé du certificat, lorsque le certificateur a choisi une organisation en équipe au sein de son établissement de santé ;
- un renforcement de la confidentialité des données par des procédures de chiffrement ;
- un allègement du circuit du certificat entraînant une réduction importante des coûts découlant de la manipulation des documents papier, en particulier pour le CépiDc-Inserm et pour les ARS.

¹ Expérimentation de la rédaction des certificats de décès par les infirmiers - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

Figure 1 : Circuit de déclaration d'un décès par voie électronique



Ce système apporte également un bénéfice pour les ARS et Santé publique France sur le plan de la santé publique, car elle permet :

- une diminution des délais de production des statistiques de mortalité par l'Inserm-CépiDc ;
- une surveillance réactive de la mortalité à visée d'alerte sanitaire, grâce à la transmission des causes médicales de décès au système de surveillance syndromique SurSaUD® piloté par Santé publique France.

Après deux instructions ministérielles aux ARS en 2013 puis en 2016 avec des objectifs de déploiement, la certification électronique des décès est devenue obligatoire dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux depuis juin 2022 [4].

Ce bulletin a comme objectifs de faire une synthèse de l'état de déploiement au 3^{ème} trimestre 2024 et d'illustrer à travers des exemples concrets, l'utilité de ce dispositif pour la santé publique.

Plan d'actions de déploiement de l'ARS Pays de la Loire

Compte tenu de son retard en matière de déploiement de la certification électronique des décès, l'ARS des Pays de la Loire a engagé un plan d'actions destiné à atteindre l'objectif de 80 % des décès certifiés électroniquement en 2027.

Chaque année, dans la région des Pays de la Loire, entre 35 000 et 38 000 décès sont constatés. En 2022, seulement 14 % d'entre eux étaient réalisés sur support numérique, malgré les instructions rappelées par l'ARS ou du caractère obligatoire de cette démarche [4].

Les principaux freins au déploiement de la certification électronique ont été identifiés et correspondent à un changement de pratiques (passer du papier au numérique), le processus d'authentification du professionnel (pour sécuriser le processus) et l'intégration des services d'état civil dans la démarche.

L'atteinte de la cible de 80 % des décès certifiés implique d'engager dans la démarche les médecins salariés de 98 établissements de santé de la région, 303 établissements médico-sociaux et les médecins libéraux des 110 principales communes.

C'est pour cela que l'ARS a signé un marché public destiné à accompagner de 2023 à 2025 les établissements sanitaires, médico-sociaux, ainsi que les infirmiers et médecins libéraux à cette transition numérique.

Cet accompagnement se manifeste par la possibilité qu'un prestataire réalise, en présentiel ou en distanciel, une formation gratuite sur la prise en main de l'outil, voire réalise pour les établissements un diagnostic préalable des prérequis au déploiement de la certification électronique. Des formations en ligne sont également proposées gratuitement chaque semaine auxquelles les médecins et infirmiers peuvent se connecter. Les créneaux de formation sont disponibles sur le [site Internet de l'ARS des Pays de la Loire](#).

En décembre 2024, 53 établissements ont bénéficié d'une évaluation des prérequis, 61 ont bénéficié d'une formation et plus d'une centaine de professionnels libéraux ont participé à une formation en ligne.

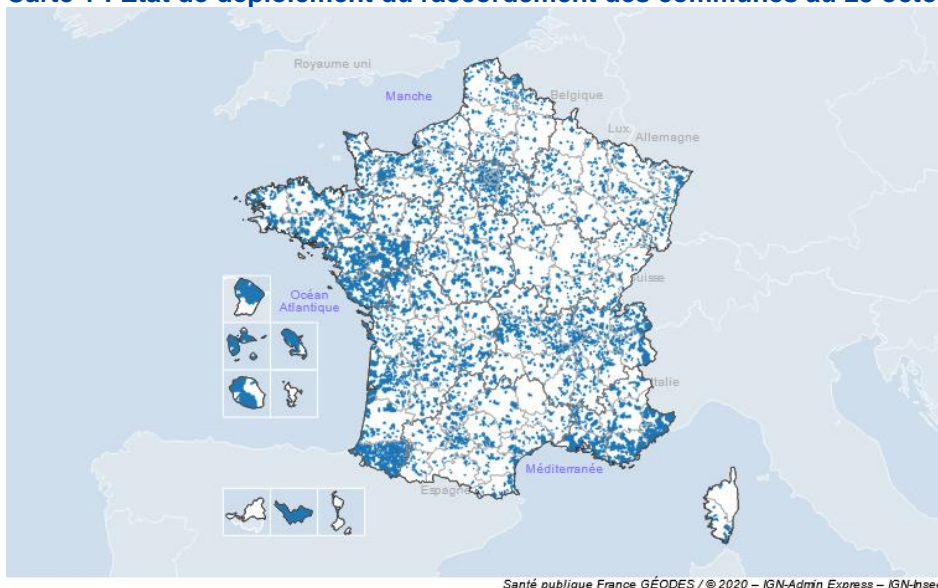
En parallèle, de nombreuses communes ont été approchées afin de les encourager à se raccorder au service, accessible via [le portail de service Hub-EE](#). C'est ainsi que le nombre de communes raccordées au service est passé de 112 en 2022 à près de 350 fin 2024, dont les principales agglomérations de la région.

Etat de déploiement

Raccordement des mairies

Le raccordement progressif des communes de la région permet à l'ensemble des médecins (en exercice libéral ou affiliés à un établissement) constatant un décès de le déclarer électroniquement et de le transmettre automatiquement dans sa totalité (volets médical et administratif) aux institutions dédiées. Au 25 octobre 2024, 348 communes étaient raccordées au dispositif sur les 1 240 communes que comptent la région (80 en Loire-Atlantique, 74 en Maine-et-Loire, 24 en Mayenne, 55 en Sarthe et 115 en Vendée) dont 6 grandes agglomérations (Saint-Nazaire, Angers, Laval, La Roche-sur-Yon et récemment Nantes depuis juin 2024 et Le Mans depuis août 2024). Comme illustré sur la carte 1, la région Pays de la Loire est bien couverte, notamment dans les départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée.

Carte 1 : Etat de déploiement du raccordement des communes au 25 octobre 2024, France



Santé publique France GÉODES / © 2020 – IGN-Admin Express – IGN-hsee

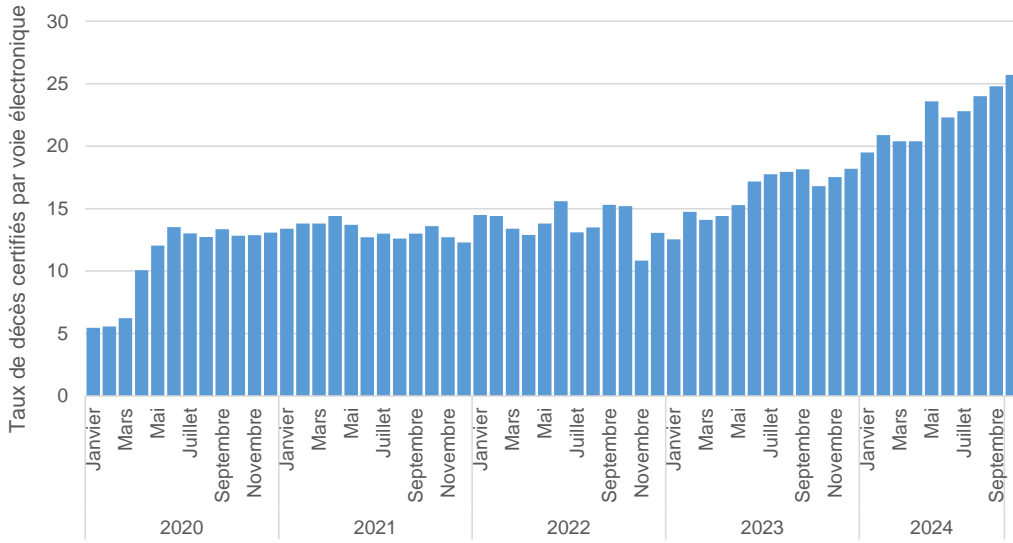
Evolution du taux de déploiement depuis 2020

Jusqu'au 1^{er} trimestre 2020, le taux de couverture de la certification électronique des décès restait très faible dans la région (environ 5-6 %). Avec la crise sanitaire de la Covid-19, le ministère et les ARS ont rappelé aux établissements de santé en mars 2020 la nécessité de privilégier la transmission dématérialisée des volets médicaux des certificats de décès en ayant recours à l'application « CertDc ». Ainsi, le déploiement de ce système a progressé dans la région (figure 2), de même qu'au niveau national, pour atteindre 13 % en décembre 2020 (vs près de 30 % au niveau national), grâce notamment au déploiement au sein du centre hospitalier du Mans.

La part des certificats électroniques de décès est restée stable dans la région jusqu'au 2^{ème} trimestre 2023. Depuis, une progression régulière est observée avec un décès sur 4 (26 %) déclaré par voie électronique en octobre 2024 (50% au niveau national) (estimation provisoire SpFrance) (figure 2).

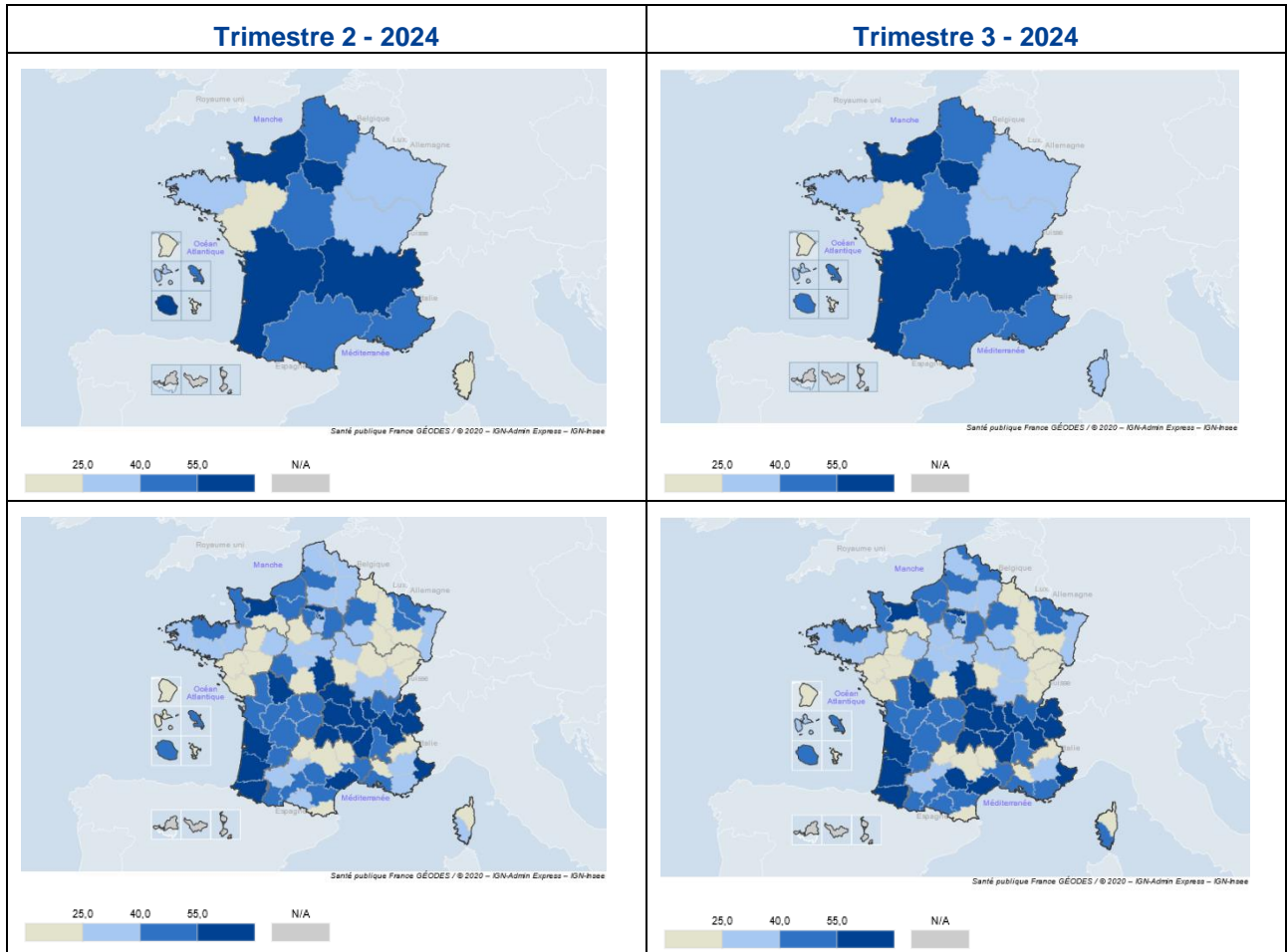
Malgré cette amélioration, la région des Pays de la Loire reste l'une des régions de l'hexagone avec l'un des plus faibles taux de couverture (carte 2).

Figure 2 : Estimation mensuelle de la part de décès certifiés électroniquement parmi l'ensemble des décès recensés par l'Insee (données Insee au 29 novembre 2024), Pays de la Loire, janvier 2020 à octobre 2024 (données 2024 provisoires – estimation SpFrance)



Source : CépiDC-Inserm / SurSaUD® Santé publique France

Carte 2 : Taux de déploiement de la certification électronique des décès par région et par département, au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2024, France (données provisoires – estimation SpFrance)



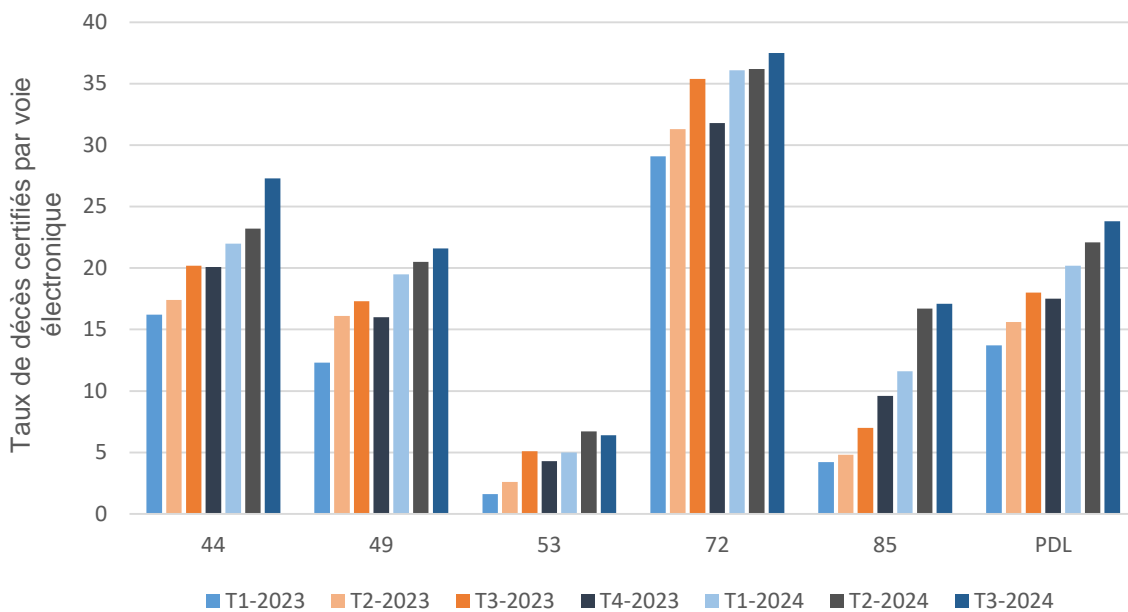
Source : CépiDC-Inserm / SurSaUD® Santé publique France

La couverture du système est hétérogène selon les départements ligériens.

En 2023 (figure 3), la Sarthe était le département qui avait un taux de décès certifiés par voie électronique le plus important de la région (32 %), suivi par la Loire-Atlantique (18 %) et le Maine-et-Loire (15 %). Ce dispositif était peu déployé en Vendée et en Mayenne en 2023 (respectivement 6 % et 3 %).

En 2024 (figure 3 et carte 2), le taux de couverture a progressé dans tous les départements, et particulièrement en Vendée au 2^{ème} trimestre et en Loire-Atlantique au 3^{ème} trimestre. Ainsi, au 3^{ème} trimestre 2024, 37 % des décès étaient certifiés par voie électronique en Sarthe, 27 % en Loire-Atlantique, 22 % en Maine-et-Loire, 17 % en Vendée, 6 % en Mayenne et 24 % au niveau régional.

Figure 3 : Estimation trimestrielle de la part des décès certifiés électroniquement parmi l'ensemble des décès recensés par l'Insee (données Insee au 31 octobre 2024), par département et pour la région, 1^{er} trimestre 2023 au 3^{ème} trimestre 2024 (données 2024 provisoires – estimation SpFrance)



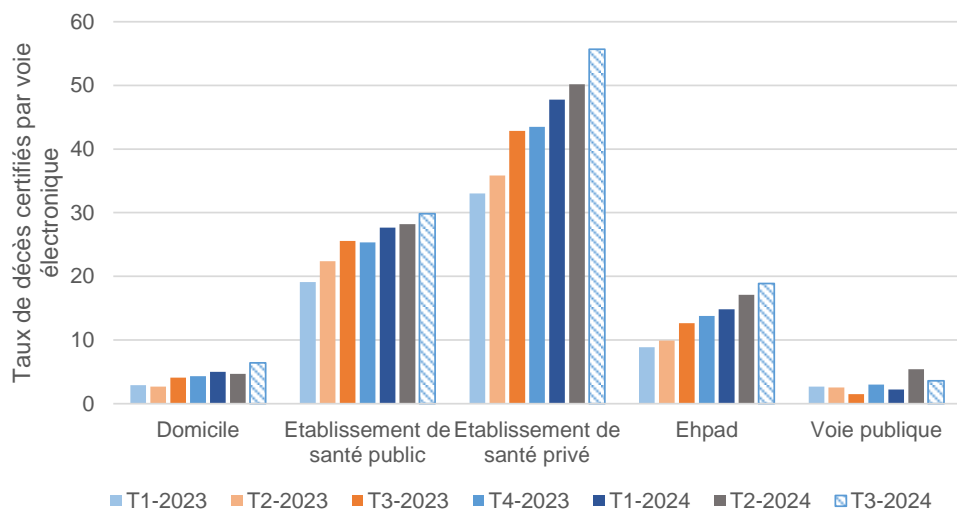
Source : CépiDC-Inserm / SurSaUD® Santé publique France

Principaux lieux de décès certifiés par voie électronique

Au 3^{ème} trimestre 2024 (données provisoires – estimation SpFrance), la majorité des décès certifiés par voie électronique dans la région étaient rédigés à l'hôpital (56 % en établissement de santé privé et 30 % en établissement de santé public), puis en Ehpad/maison de retraite (19 %) (figure 4 et tableau 1). Les décès survenus à domicile étaient très peu certifiés par voie électronique (6 %).

Cette répartition était également observée en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée (tableau 1). En Sarthe, le taux de couverture était plus important dans les établissements de santé publics (61 %).

Figure 4 : Estimation trimestrielle de la part des décès certifiés électroniquement parmi l'ensemble des décès (papier + électroniques), par type de lieu de décès, 1^{er} trimestre 2023 au 3^{ème} trimestre 2024 (données 2024 provisoires – estimation SpFrance)



Source : CépiDC-Inserm / SurSaUD® Santé publique France

Tableau 1 : Taux de décès certifiés par voie électronique par type de lieu de décès, par département et région, Pays de la Loire, 3^{ème} trimestre 2024 (données provisoires – estimation SpFrance)

	Domicile	Etablissement de santé public	Etablissement de santé privé	Ehpad
Loire-Atlantique	9 %	30 %	54 %	26 %
Maine-et-Loire	6 %	18 %	67 %	22 %
Mayenne	3 %	8 %	0 %	7 %
Sarthe	3 %	61 %	52 %	18 %
Vendée	6 %	25 %	67 %	12 %
Pays de la Loire	6 %	30 %	56 %	19 %

Source : CépiDC-Inserm / SurSaUD® Santé publique France

Exemples d'utilité à la santé publique

L'exemple des épisodes de canicule

Les fortes chaleurs demeurent un risque pour la santé, entraînant une hausse des recours aux soins pour des pathologies en lien avec la chaleur et également des excès de mortalité. Depuis plusieurs années, les canicules très étendues et atypiques, en termes d'intensité, de période et de zone de survenue, se traduisent toutes par une mortalité en excès en France. La région Pays de la Loire est touchée chaque été (exempté en 2021) par un ou des épisodes de canicule depuis 2016. Sur la période de 2017 à 2023, 1 841 décès seraient attribuables à la chaleur estivale dont 453 décès en excès durant les périodes de canicule spécifiquement (25 %) [5].

Ces estimations de mortalité attribuables à la chaleur [6] ont été calculées récemment en 2023, à partir des données historiques de mortalité de l'Insee et des données de températures moyennes obtenues auprès de Météo-France, pour compléter les bilans ciblant spécifiquement l'estimation de la mortalité toutes causes durant les périodes de canicule.

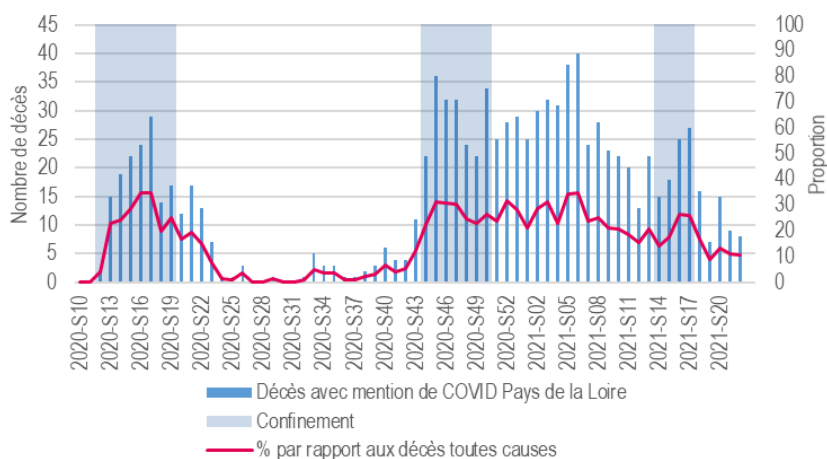
Cependant une meilleure connaissance en temps réel des circonstances des décès (causes médicales, facteurs de risque et lieux de survenue des décès) permettrait de renforcer la vigilance et les mesures de prévention et de gestion vers les populations concernées.

L'exemple de la Covid-19

Les données issues de la certification électronique des décès ont été utilisées pour la première fois dans les rétro-informations régionales au cours de la pandémie de Covid-19 (cf. [Points Epidémiologiques en 2020](#)).

Dans les Pays de la Loire, entre le 2 mars 2020 et 6 juin 2021, 1 013 certificats de décès transmis par voie électronique contenaient la mention de Covid-19 dans les causes médicales de décès (figure 5) [7]. Ce chiffre est à interpréter avec prudence compte tenu du faible taux de couverture régional. Parmi ces certificats, entre 65 et 67 % comportaient au moins une autre cause médicale de décès [7]. Une pathologie d'origine cardiaque était la cause de décès la plus fréquemment citée (24 %) dans les certificats contenant la mention de la COVID-19. La mention d'une hypertension artérielle était également présente dans 10 à 14% des certificats de décès.

Figure 5. Nombre hebdomadaire de certificats électroniques de décès contenant une mention de Covid-19 dans les causes médicales et proportion par rapport à la mortalité toutes causes certifiée par voie électronique, de mars 2020 à mai 2021, Pays de la Loire



L'exemple d'autres maladies infectieuses

Contribution à l'évaluation de l'impact des épidémies nationales de parvovirus et de coqueluche chez les enfants en 2024

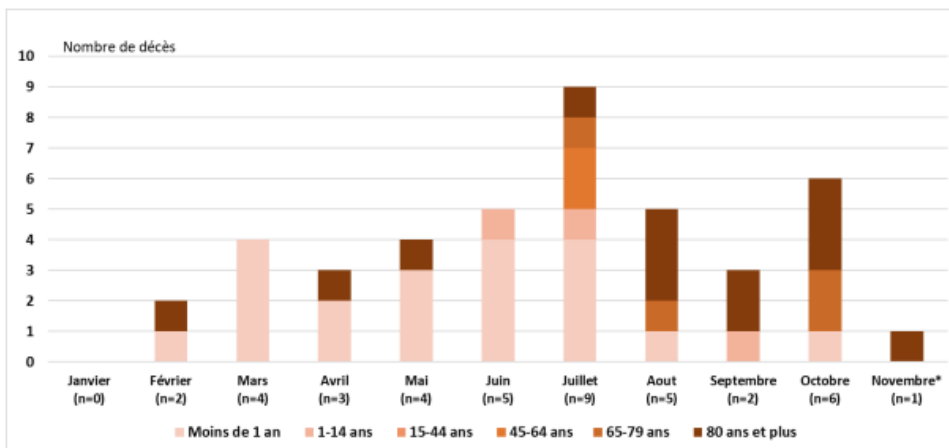
Epidémie d'infections à Parvovirus B19 en France en 2023-24. Point au 24 octobre 2024 [8]

- Une épidémie d'infections causée par le Parvovirus B 19 (B19V) touchant toutes les catégories d'âge et en particulier l'enfant a débuté en mai 2023 en France, avec un pic en mars 2024. Cette épidémie s'est caractérisée par une forte incidence des infections à B19V documentée par différentes sources de données.
- Cette forte circulation du B19V a été à l'origine d'une importante morbidité en particulier pédiatrique avec un nombre de cas sévères hospitalisés en service de réanimation pédiatrique anormalement élevé. Chez la femme enceinte, l'épidémie a provoqué une hausse des infections materno-fœtales à B19V et des morts fœtales in-utéro.
- Le nombre de décès attribués au B19V était supérieur au nombre observé pendant les années antérieures mais restait relativement faible. Pour ce suivi, l'agence s'est appuyée uniquement sur les certificats électroniques de décès : 10 décès en lien avec une infection à B19V ont été enregistrés en France du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 30 septembre 2024.

Epidémie de coqueluche en France en 2024. Point au 22 novembre 2024 [9]

Une épidémie de coqueluche de forte ampleur est survenue en France en 2024. L'impact en terme de mortalité a été suivi à travers les certificats électroniques de décès avec une mention de coqueluche (figure 6). Du 1^{er} janvier 2024 et au 12 novembre 2024, un total provisoire de 42 décès a été rapporté en France [9].

Figure 6. Nombre de décès avec une mention de coqueluche du 1^{er} janvier au 12 novembre 2024 (données provisoires) par tranches d'âge, à partir de la certification électronique des décès, France



* données provisoires arrêtées au 12 novembre 2024

Source : CépiDC-Inserm / SurSaUD® Santé publique France - données provisoires arrêtées au 12 novembre 2024 [9]

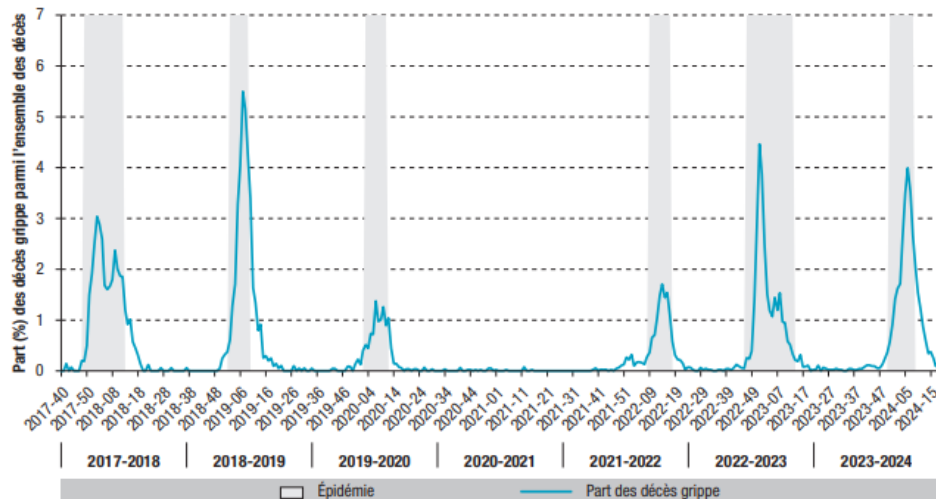
Surveillance des infections respiratoires aiguës (IRA) au niveau national

Bilan national de la saison grippale 2023-2024 [10]

La surveillance de la grippe en France est coordonnée par Santé publique France et repose sur un réseau de partenaires. Au cours de la saison grippale 2023-2024, 1 861 décès certifiés par voie électronique en France entre les semaines 40/2023 et 15/2024 avaient une mention de grippe comme affection morbide ayant directement provoqué ou contribué au décès (figure 7) [10]. Parmi

ceux-ci, 11 (1 %) concernaient des enfants âgés de moins de 15 ans, 207 (11%) impliquaient des patients âgés de 15 à 64 ans et 1 643 (88 %) des personnes âgées de 65 ans ou plus.

Figure 7. Part (%) des décès certifiés par voie électronique avec une mention de grippe dans les causes médicales de décès parmi les décès toutes causes confondues, France, saisons 2017-2018 à 2023-2024



Source : CépiDC-Inserm / SurSaUD® Santé publique France [10]

Discussion - conclusion

Les Pays de la Loire restent fin 2024 l'une des régions avec le plus faible taux de couverture de la certification électronique des décès en France hexagonale. Néanmoins, les données provisoires de 2024 témoignent d'une amélioration de la situation avec un taux de déploiement de près de 24 % au 3^{ème} trimestre, une progression de +5,8 points par rapport au 3^{ème} trimestre 2023. A l'échelle des départements, une amélioration a été constatée en 2024 en Vendée et en Loire Atlantique. La Sarthe reste le département avec le meilleur taux de déploiement.

Une réelle évolution sera visible lorsque les principaux établissements de santé de la région auront mené de façon entière la démarche, puisque plus de 55 % des décès sont constatés à l'hôpital. De même, le raccordement des principales agglomérations ligériennes va améliorer la couverture du dispositif, comme le témoigne le raccordement des villes de Nantes et du Mans en 2024. En parallèle, l'expérimentation engagée depuis avril 2024 permettant aux professionnels infirmiers de réaliser un certificat de décès représente un nouveau levier potentiel.

En conclusion, ce point d'étape démontre une amélioration de la couverture de la certification électronique des décès en Pays de la Loire dans la suite de la démarche initiée par l'ARS et ses collaborateurs en 2023. Il nous incite à poursuivre nos efforts collectifs vers un déploiement maximal qui permettra un meilleur suivi de la santé de la population ligérienne.

Bibliographie

1. Fouillet A, Cadillac M, Rivera C, Coudin É. Grandes causes de mortalité en France en 2022 et tendances récentes. Bull Épidémiol Hebd. 2024;(18):388-411. https://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2024/18/2024_18_1.html
2. Décarboner la santé pour soigner durablement. The Shift Project, rapport final V2, 20 p, avril 2023 : [180423-TSP-PTEF-Synthese-Sante_v2.pdf](#)
3. Fouillet A, Pigeon D, Carton I, Robert A, Pontais I, Caserio-Schönemann C, *et al.* Évolution de la certification électronique des décès en France de 2011 à 2018. Bull Epidémiol Hebd. 2019;(29-30):585-93. http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/29-30/2019_29-30_2.html
4. Décret n°2022-284 du 28 février 2022 relatif à l'établissement du certificat de décès : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045269321>
5. Bulletin de Santé Publique. Canicule et Santé : bilan de l'été 2023. Édition Pays de la Loire. Février 2024. Saint-Maurice : Santé publique France, 15 p, 2024. <https://www.santepubliquefrance.fr/regions/pays-de-la-loire/documents/bulletin-regional/2024/canicule-et-sante-en-pays-de-la-loire.-bulletin-de-sante-publique-bilan-de-l-ete-2023>
6. Estimation de la fraction de la mortalité attribuable à l'exposition de la population générale à la chaleur en France métropolitaine. Application à la période de surveillance estivale (1^{er} juin - 15 septembre) 2014-2022. Saint-Maurice : Santé publique France, 2023. 35 p. <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/documents/rapport-synthese/estimation-de-la-fraction-de-la-mortalite-attribuable-a-l-exposition-de-la-population-generale-a-la-chaleur-en-france-metropolitaine.-application-a>
7. Bulletin de Santé Publique. Covid-19 : bilan de mars 2020 à mai 2021. Edition Pays de la Loire. Novembre 2021. Saint-Maurice : Santé publique France, 32 p, 2021. [Bulletin de santé publique COVID-19 en Pays de la Loire, novembre 2021](#)
8. Bulletin. Epidémie d'infections à Parvovirus B19. Édition nationale. Saint-Maurice : Santé publique France, 6 p, 24 octobre 2024. <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/epidemie-d-infections-a-parvovirus-b19-en-france.-point-au-24-octobre-2024>
9. Bulletin. Coqueluche en France. Édition nationale. Saint-Maurice : Santé publique France, 21 p, 22 novembre 2024. <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-prevention-vaccinale/coqueluche/documents/bulletin-national/coqueluche-en-france.-bulletin-du-22-novembre-2024>
10. Équipes de surveillance de la grippe. Surveillance de la grippe en France, saison 2023-2024. Bull Épidémiol Hebd. 2024;(19):414-27. [Article - Bulletin épidémiologique hebdomadaire](#)

Pour en savoir plus

- CépiDc-Inserm : <https://cepidc.inserm.fr/causes-medicales-de-deces/certification-electronique-des-deces>
- ARS Pays de la Loire :
 - <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/declarer-un-deces-par-voie-electronique-9> (dont les dates de formation proposées par l'ARS pour l'accompagnement au déploiement de la certification électronique via l'appli CertDc)
 - Foire aux questions sur l'expérimentation de rédaction de certificats de décès par des IDE en Pays de la Loire : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/foire-aux-questions-extension-de-l-experimentation-de-redaction-et-signature-des-certificats-de>
- Santé publique France, surveillance de la mortalité : <https://www.santepubliquefrance.fr/surveillance-syndromique-sursaud-R/mortalite>

Sources et méthodes

Mortalité issue des bureaux d'état-civil, transmise par l'Insee

Le suivi de la mortalité toutes causes (données administratives sans information sur les causes médicales de décès) s'appuie sur les décès enregistrés par les services d'Etat-civil des communes informatisées de la région (soit 376 communes en Pays de la Loire qui représentent environ 85 % de la mortalité régionale). Compte tenu des délais légaux de déclaration d'un décès à l'état-civil et du délai pris par le bureau d'état-civil pour saisir les informations, un délai entre la survenue du décès et l'arrivée des données à Santé publique France est observé. Afin de disposer d'une bonne complétude des données, un délai minimum de 2 à 3 semaines est nécessaire pour l'analyse des tendances de la mortalité toutes causes.

Mortalité issue de la certification électronique, transmise par l'Inserm-CépiDc

Depuis 2007, les médecins ont la possibilité de certifier les décès sous forme électronique à travers une application sécurisée (<http://certdc.inserm.fr>) déployée par le CépiDc de l'Inserm. Les causes de décès sont disponibles à travers cette source de données pour Santé publique France, de manière réactive.

Le taux de déploiement de la certification électronique des décès a été mesuré en rapportant le nombre de décès certifiés électroniquement au nombre total de décès estimé à partir des décès recensés par l'Insee sur l'ensemble des bureaux d'état-civil (pas uniquement ceux informatisés).

Remerciements

À l'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire.

À l'ensemble des partenaires de Santé publique France en région Pays de la Loire.

Comité de rédaction

Equipe de rédaction :

Noémie Fortin, Lisa King, Santé publique France Pays de la Loire

Contributeurs

Anne Fouillet, Direction Appui, Traitements et Analyses de données – Santé publique France

Josselin Vincent, ARS Pays de la Loire

Pour nous citer : Bulletin Certification électronique des décès. Édition Pays de la Loire. Mars 2025. Saint-Maurice : Santé publique France, 14 p, 2025. Directrice de publication : Caroline Semaille

Dépôt légal : 4 mars 2025

Contact : Paysdelaloire@santepubliquefrance.fr